



Créer de la valeur ajoutée et des emplois de qualité

L'approche AFD en Méditerranée

*Défis et possibilités pour le secteur textile et habillement dans la région euro-méditerranéenne
Milan 13 mars 2012*

développeur d'avenirs durables



1. IMPACTS recherchés par l'AFD en Méditerranée : création d'emplois de qualité et de VA (valeur ajoutée).

QUELS AGENTS ECONOMIQUES CIBLER ?

Les entreprises, notamment les **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises (PME) et les **T**rès **P**etites **E**ntreprises (TPE) : elles sont au cœur de la croissance économique et de la création d'emplois mais, paradoxalement, peinent à se développer en raison :

- Du poids du secteur informel
- De difficultés d'accès aux financements
- D'une faible structuration des filières
- De difficultés d'accès aux marchés

COMMENT INTERVENIR ?

Décliner une stratégie intégrée d'appui à « l'offre » ET à la « demande » :

- L'offre = offre de service financiers → inciter le secteur bancaire de financer davantage ces entreprises.
- La demande = appuis aux acteurs pour structurer entreprises, filières, réseaux commerciaux et techniques ... → permettre aux TPE/PME d'accéder aux services financiers nécessaires à leur développement.

2. Les outils de la mise en œuvre de l'approche intégrée d'appui à l'offre et à la demande

Pour servir sa stratégie, l'AFD combine plusieurs outils complémentaires qui se déclinent en fonction de la cible :

Appui au développement de l'offre de financement



Offre

Appui à la structuration financière

Politiques publiques:

- ✓ Loi bancaire/microfinance
- ✓ Réglementations bancaires, financières, supervision
- ✓ Politique d'inclusion financière

Agents sectoriels:

- ✓ Associations professionnelles bancaires
- ✓ Fournisseurs d'Assistance Technique (AT) aux banques et établissements financiers
- ✓ Bureaux de crédit

Agents économiques:

- ✓ Banques (LC, **Garantie ARIZ**)
- ✓ IMF
- ✓ Autres établissements financiers

Renforcement de capacités des TPE/ PME



Demande

Appui à la structuration des Micro/TPE/PME

Politiques publiques:

- ✓ Code des investissements
- ✓ Lois relatives aux entreprises, normes et certifications, etc
- ✓ Politique d'appui au commerce extérieur

Agents sectoriels:

- ✓ Chambres de commerce et associations professionnelles
- ✓ Fournisseurs d'Assistance Technique (AT) aux TPE/PME, centres de formation

✓ **Réseaux d'entreprises**

Agents économiques:

- ✓ PME
- ✓ TPE
- ✓ Micro-entreprises informelles

3. L'appui à l'émergence des réseaux d'entreprises et le renforcement des capacités commerciales

Les projets de promotion de réseaux d'entreprises, via l'**approche cluster**, sont des initiatives efficaces et efficientes pour:

- lever les contraintes auxquelles font face les PME,
- stimuler leur développement,
- favoriser une innovation connectée avec le secteur privé ainsi que la liaison entre la formation et l'emploi
- améliorer l'accès aux marchés et enfin
- améliorer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

La proximité géographique et l'alliance entre les parties prenantes permettent de réaliser des avantages compétitifs :

- Achats groupés → Baisse des coûts
- Spécialisation verticale → Amélioration de la productivité
- Marketing commun → Meilleur accès aux marchés
- Collaboration industries/universités → Innovation
- Collaboration privé-public → Cohérence des objectifs et positionnement stratégique

Un outil spécifique: le **Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC)**
80 millions d'euros et environ 60 projets depuis 2002

développeur d'avenirs durables

4. Quelques exemples

- Appui à l'émergence de clusters pilotes:
 - Cluster Mécatronique de Sousse (Tunisie)
 - Cluster Textile Madagascar (Text'île Mada)
 - Programme national clusters dans les Territoires Palestiniens
 - Grappes d'entreprises en Afrique Sub-saharienne
 - Dissémination de la démarche cluster en Méditerranée en collaboration avec l'ONUDI

- Appui aux projets innovants par le Fonds d'amorçage, de réalisation et d'orientation **FARO UPM**
 - Objectif: **développer des partenariats** entre des acteurs **innovants** des deux rives de la **Méditerranée**
 - Les **projets éligibles** comprennent :
 - *Projet de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, en phase de faisabilité*
 - *Menés en collaboration avec 3 acteurs, dont au moins un dans un pays du sud de la Méditerranée*
 - *Mettant en avant une innovation technologique, de procédé ou d'organisation*

5. ARIZ : Améliorer l'accès des PME aux financements bancaires par le partage des risques : l'AFD prend 50 % du risque de crédit PME/TPE.

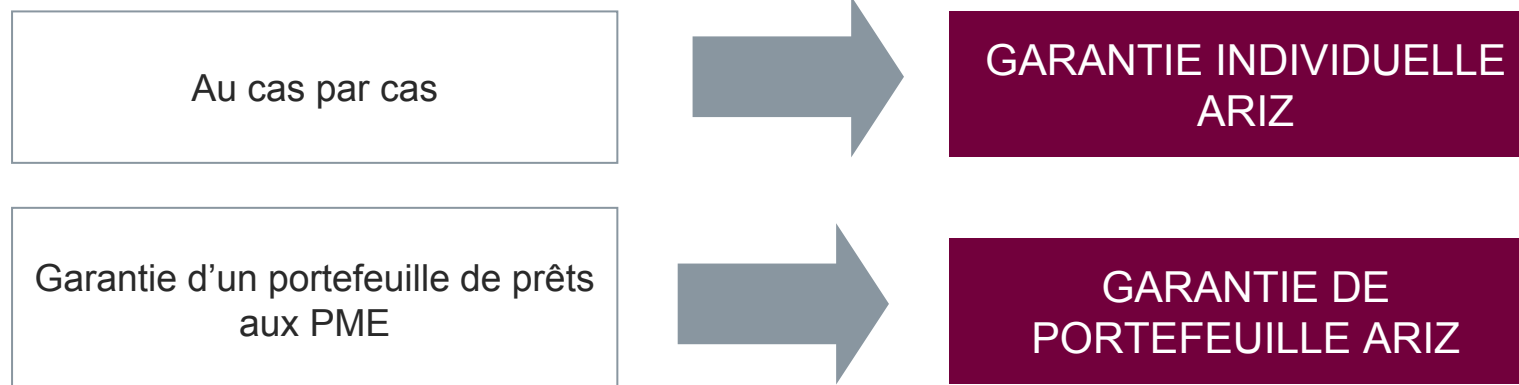
Qui peut en bénéficier ?

- ✓ toutes les PME, en création ou en développement et toutes les Institutions de Microfinance (nota : les IMF peuvent bénéficier d'une garantie de 75 % du montant des refinancements obtenus),
- ✓ de tous secteurs, y compris les secteur du textile – habillement –commerce,
- ✓ sollicitant des crédits à moyen terme en EUR, USD ou monnaie locale,
- ✓ auprès de toute banque agréée par l'AFD

Quels risques couverts ?

- ✓ **Tous les risques sont couverts**, y compris le risque lié au mauvais fonctionnement des institutions ou la catastrophe naturelle.
- ✓ Cas d'appel en garantie :
 - Procédure d'insolvabilité de l'entreprise ou
 - Exigibilité anticipée du prêt prononcée par la banque

Deux formules de garanties sur prêts



6. ARIZ : la garantie individuelle

ARIZ : mécanisme lancé en 2000, étendu fin 2008.
→ 356 M€ d'octrois entre 2009 et le 30/12/2011.
→ 743 M€ de crédits accompagnés
→ 928 M€ d'investissement accompagnés
→ 88 362 emplois soutenus

Cible	✓ Tout type de crédit d'équipement à moyen terme
Montant maximum & Quota	✓ ARIZ garantit un maximum de 50% (75% pour les IMF) d'un crédit dans la limite de 2 M€ (i.e. 50% d'un prêt de 4 M€)
Durée de la garantie	✓ De 2 (ramenée à 1 an pour les IMF) à 12 ans maximum
Risques couverts	✓ Montant en principal majoré des intérêts impayés au taux du crédit, dans la limite d'un an d'intérêts
Commissions	✓ Commission annuelle comprise de 1,35 % à 2 % de l'encours garanti, soit 0,675 % à 1% du montant du prêt.

Les atouts de la garantie individuelle : simplicité, réactivité, partenariat.

- ✓ Une **procédure d'octroi très souple** instruite par l'agence locale de l'AFD,
- ✓ Une **garantie au cas par cas**, en fonction des besoins de la banque partenaire,
- ✓ Des **délais de décision réduits** grâce à une équipe dédiée appuyant l'agence locale de l'AFD (dans le cas général d'un dossier complet, la décision peut intervenir dans les 5 jours ouvrés).
- ✓ Une instruction réalisée d'après le dossier de crédit de la banque qui transmet les documents établis pour sa propre prise de décision

7. ARIZ : la garantie de portefeuille

ARIZ : mécanisme lancé en 2000, étendu fin 2008.
 → Montant moyen des garanties individuelles octroyées en 2011 = 602 K€,
 → Montant moyen des garanties octroyées dans le cadre des garanties de portefeuille = 35 K€.

Cible	✓ PME (en création ou en développement)
Durée de la garantie	✓ 2 ans pour la constitution du portefeuille garanti ✓ La garantie couvre des prêts d'une maturité comprise entre 1 et 5 ans
Montant de la garantie totale	✓ A définir avec la banque
Montant des garanties	✓ Entre 5 000 € et 150 000 € (i.e. 50% de prêts individuels d'un montant compris entre 10 000 € et 300 000 €)
Quota garanti	✓ 50% des prêts individuels
Risques couverts	✓ Montant en principal majoré des intérêts impayés au taux du crédit, dans la limite d'un an d'intérêts
Commissions	2 options: ✓ Commission annuelle de 1,35% à 2% sur l' encours de garantie (0,675 % à 1 % de l'encours du prêt) ✓ Commission forfaitaire réduite de 2,5% à 3,8 % sur l'enveloppe engagée, payable en 2 ans

Avantages de la garantie de portefeuille :

- ✓ **La décision d'octroi de la garantie est déléguée à la banque**, après que les critères de pré-qualification aient été définis. Les prêts qui remplissent les critères d'éligibilité sont *automatiquement* inclus dans le portefeuille, et donc *automatiquement* couverts par la garantie ARIZ.
- ✓ Les prêts individuels sont simplement notifiés à l'AFD au travers d'un **reporting semestriel**.
- ✓ Les dossiers de crédit ne sont communiqués à l'AFD qu'en cas de défaut des prêts.

8. L'AFD dispose d'un réseau d'agence étoffé permet de bénéficier d'un point d'entrée local.

ALGERIE

Agence Française de Développement
Villa 62 A , Djenane El Malik Hydra
Alger
Tél : (+213) 21 69 43 00
Fax: (+213) 21 48 41 20
afdalger@afd.fr

LIBAN

Agence Française de Développement
Ambassade de France au Liban
Espace des Lettres, bâtiment K
rue de Damas
Beyrouth
Tél: (+961 1) 420 150/ 420 192
Fax: (+961 1) 611 099
afdbeyrouth@afd.fr

TUNISIE

Agence Française de Développement
Immeuble Melika
Rue du Lac Windermere,
1053 Les Bergers du Lac
Tél: (+216) 71 861 799
Fax: (+216) 71 861 825
afdtunis@afd.fr
<http://tunisie.afd.fr>

MAROC

Agence Française de Développement
162, avenue Mohammed VI (ex Imam Malek)
Route des Zaêrs
Rabat Souissi
Tél: (+212 37) 63 23 94
Fax: (+212 37) 63 23 97
afdrabat@groupe-afd.org

TERRITOIRES PALESTINIENS

Agence Française de Développement
Consulat Général de France
3 rue Baibars Street - Sheikh Jarrah
P.O. Box 66717 - 91190 Jérusalem via Israël
Tél: (+972) 2 540 04 23
Fax: (+972) 2 540 02 27
afджерusalem@afd.fr

EGYPTE

Agence Française de Développement
10 Srilanka Street, Zamalek, Cairo
Tél: (+20) 2 27 35 17 88
Fax: (+20) 2 27 35 17 90
afdlecaire@afd.fr

TURQUIE

Agence Française de Développement
Büyükdere caddesi - Yapı Kredi Plaza
Blok C - Kat 12
Levent / Istanbul
Tél: (+90) 212 283 31 11
Fax: (+90) 212 283 31 51
afdistanbul@afd.fr

JORDANIE

Agence Française de Développement
Ambassade de France à Amman
El Mutanabbi Street n°58
Jabal - Amman
PoBox 5348 - Amman 11183
Tél: (+962 6) 46 04 702
Fax: (+962 6) 46 04 705

YEMEN

Agence Française de Développement
Hadda Street
Diplomatic quarter
Sanaa
Tél: (+967) 1 44 28 62
Fax: (+967) 1 44 04 63
afdsanaa@afd.fr



Merci de votre attention
pour plus d'informations:
www.afd.fr

Maurizio CASCIOLI, casciolim@afd.fr
Marc-Antoine LECLERCQ, leclercqma@afd.fr

développeur d'avenirs durables